

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – un but – une foi



.....00.....

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

.....00....

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES



PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE



2020-2023

PROJET PETITS PELAGIQUES DANS LES AMP



VERSION PROVISOIRE

PAR

Mamadou FAYE Consultant en pêche

Sara Danièle DIENG Géographe environnementaliste

ANNEE 2019

SOMMAIRE

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
I. INTRODUCTION.....	4
1.1 CONTEXTE DE LA REACTUALISATION DU PLAN	4
1.2 OBJECTIFS DE L'ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	6
1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE	7
1.4 STRUCTURE DU DOCUMENT	8
SECTION I : PRESENTATION DE L'AMP D'ABENE ET LES OBJECTIFS DE SON PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION.....	9
1. GENERALITES SUR L'AMP D'ABENE	9
1.1 LOCALISATION ET LIMITES ADMINISTRATIVES	9
1.2 HABITATS NATURELS ET ESPECES	9
1.3 HOMMES ET ACTIVITES SOCIOECONOMIQUES	10
CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PAG	11
LA PARTICIPATION ET LA RESPONSABILISATION DES ACTEURS LOCAUX	12
2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP ..	14
2.1 ENJEUX DE GESTION	14
2.2 LES DOMAINES STRATEGIQUES.....	16
2.3. LES OBJECTIFS	17
2.4 ANALYSE SWOT DE L'ETUDE SUR LES SITES CRITIQUES DES PETITS PELAGIQUES DANS LES AMP.....	18
SECTION II : BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS 2014 – 2018.....	19
2.1 NIVEAU DE REALISATION DES ACTIVITES DU PLAN D'ACTION 2014-2018	19
2.2 CONTRAINTES ET DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION 2014-2018	21
2.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	22
SECTION III : PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE	22
3. 1 ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	22
3.2 DEFINITION DES OBJECTIFS.....	22
3.3. LE PLAN D'ACTION 2020–2023	23
3.4. MOBILISATION DES RESSOURCES.....	32
3.5. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.....	32
3.6. COUT INDICATIF DU PROGRAMME	32
BIBLIOGRAPHIE	34
ANNEXES	35

SIGLES ET ABREVIATIONS

AD:	Administration
AMP:	Aire Marine Protégée
CDB:	Convention sur la Diversité Biologique
CITES:	Convention de Bonn sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS:	Crédit Mutuel du Sénégal
CRODT:	Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye
DAMCP:	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DPN:	Direction des Parcs Nationaux
FAPIL:	Fond d'Appui et de Promotion des Initiatives Locales
FEM:	Fond pour l'Environnement Mondial
GAR:	Gestion Axée sur les Résultats
GIE:	Groupement d'Intérêt Economique
GIRMaC:	Gestion Intégrée des Ressources Marines Côtières
ISFAR:	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale
JME:	Journée Mondiale de l'Environnement
LPSEIN:	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles
MEC:	Mutuelle d'Epargne et de Crédit
OP:	Organisation des Producteurs
OS:	Objectif Spécifique
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAP:	Programme d'Actions Prioritaires
PPAMP :	Projet Petits pélagiques dans les Aires Marines Protégées
PRCM:	Programme Régional de Conservation de la zone Côtières et Marine de l'Afrique de l'Ouest
RAMPAO:	Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest
RBDS:	Réserve de Biosphère de Delta du Saloum
RNC:	Réserve naturelle Communautaire
TDR :	Terme de référence
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WINROCK	Organisation non gouvernementale à but non lucratif doit son nom à Winthrop Rockefeller

I. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE LA REACTUALISATION DU PLAN

La situation des océans et du littoral est marquée actuellement au niveau mondial, par la multiplication de la création des aires marines protégées et en particulier de grande ampleur, ce qui est un phénomène politique récent. Leur contenu juridique est le plus souvent mal défini et il apparaît que leur normativité est en général assez faible. Mais ces initiatives marquent une nouvelle étape du droit de la mer par laquelle les États maritimes affirment désormais leur souveraineté sur les ressources naturelles à travers la science et la protection de l'environnement, pour mieux se les accaparer.

Les questions à soulever sont entre autres, l'extension de l'emprise des États sur les ZEE et sur la haute mer, la multiplication des initiatives internationales pour la protection de grands espaces marins, l'accaparement halieutique, la science et l'environnement nouveaux légitimant l'extension des emprises étatiques, les surfaces et les niveaux effectifs de protection des aires marines.

Le 4^{ème} Congrès international des aires marines protégées s'est tenu au Chili, en septembre 2017 et les défis à relever concernent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'efficacité de la gestion, le financement des aires marines protégées (AMP), la protection de la haute mer, la réglementation et la planification. La superficie globale des AMP est passée de près de 3% à 6,35% entre 2013 et 2017. L'objectif des 10% d'ici 2020, fixé par la Convention sur la diversité biologique (CDB) n'est pas encore atteint, mais de nombreuses publications démontrent qu'il faudra faire plus pour garantir un bon état de conservation des écosystèmes marins et la bonne santé de l'océan mondial.

Le congrès mondial appelle les États à l'action en faveur des océans et encourage les États à atteindre l'ensemble des composantes de l'objectif n°11 d'Aichi et l'objectif de développement durable ODD 14. Il insiste également sur la qualité de gestion et la nécessité d'une gouvernance inclusive des acteurs à tous niveaux, et favoriser la création d'aires marines protégées au-delà des juridictions nationales. En relation avec l'Accord de Paris sur le Climat, une attention particulière a été portée à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans les stratégies des aires marines protégées.

Dans la zone côtière de l'Afrique de l'Ouest, les ressources naturelles génèrent une grande partie des besoins de développement. Plusieurs communautés vivent dans la bande côtière et y développent de nombreuses activités économiques. Le secteur de la pêche et ses activités connexes dominent au niveau de la bande littorale, cependant les activités touristiques y connaissent une progression régulière et des infrastructures qui réduisent l'espace et impactent les habitats naturels.

Plusieurs Aires Marines Protégées (AMP) ont été créées par les États dans un souci de conservation de certaines zones vulnérables. En effet des parties névralgiques de cette zone côtière constituent des milieux d'importance critique pour la régénération des ressources halieutiques et de la biodiversité.

Les États à travers les institutions, les organisations nationales et locales cherchent à promouvoir la planification côtière avec l'appui de plusieurs institutions partenaires qui ont décidé d'apporter un soutien technique, humain et financier.

Le développement anarchique des activités côtières conduit à une surexploitation des ressources naturelles, une pollution environnementale, une perte de biodiversité etc. ces effets combinés conduisent ainsi les populations à la précarité, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, à la morbidité et compromettent le bien-être des populations côtières et des régions intérieures.

Le Sénégal, pour faire face à la raréfaction des ressources halieutiques et à l'érosion de la biodiversité marine et côtière, a mis en place un réseau d'Aires Marines Protégées (AMP). Ce réseau a pour objectif de conserver la diversité biologique et culturelle de la zone côtière, de reconstituer les stocks halieutiques et de promouvoir l'amélioration des moyens d'existence des populations riveraines. Toutefois, ce réseau, composé d'Aires Protégées Côtières et Marines, présente plusieurs faiblesses et contraintes.

Les principaux problèmes identifiés sont entre autres, i) l'insuffisance des mesures d'accompagnement et d'incitation à la reconversion des populations riveraines des AMP, ii) l'absence de cadre juridique et institutionnel cohérent pour la création et la gestion des AMP, iii) l'insuffisance des moyens financiers affectés aux AMP, iv) l'insuffisance de l'implication des acteurs à la base dans les processus de création et de gouvernance des AMP (cogestion), v) l'insuffisance des moyens de surveillance des AMP, vi) l'insuffisance de la recherche, de la diffusion et de la valorisation des résultats, v) le déficit d'information, de sensibilisation et de communication, etc.

Au regard de la multiplicité de ces contraintes et en tenant compte de la dégradation des ressources marines et côtières, ainsi que des impacts des activités exogènes et des bénéfices produits par les AMP et de la nécessité de conserver la structure et les fonctions des écosystèmes marins et côtiers, une Stratégie Nationale pour les AMP a été élaborée en décembre 2013 par la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) afin d'encourager et d'appuyer, la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées cohérent et fonctionnel.

L'aire marine protégée d'Abéné, entre dans ce cadre et répond à un souci de conservation et d'exploitation durable des ressources marines. Récemment, des études ont été effectuées pour identifier les sites critiques des petits pélagiques dans le réseau des AMP du Sénégal et également pour les caractériser.

Ces études ont révélé que, 70% des espèces de petits pélagiques identifiées dans les eaux ouest africaines sont présentes au niveau du réseau d'aires marines protégées du Sénégal. Parmi ces espèces, la sardinelle plate (*Sardinella maderensis*) et l'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*) plus côtières, sont les plus fréquentes dans les captures des campagnes expérimentales réalisées entre 2015 et 2017.

Sur la base de critères préétablis (occurrence et structure des tailles qui renseignent sur les attributs écologiques d'une zone), cinq sur les onze AMP du réseau peuvent être considérées comme des sites critiques pour les petits pélagiques. Il s'agit de l'AMP de Cayar qui est considérée par les acteurs locaux comme une zone de transition pour les sardinelles, les chinchards et les maquereaux durant leur migration, et des AMP de Joal-Fadiouth, de Sangomar, du Gandoule et d'Abéné dont les résultats des pêches expérimentales ainsi que ceux issus des enquêtes et

interviews ont révélé qu'elles sont des aires de reproduction et de nurserie pour la sardinelle plate et l'ethmalose.

L'importance des petits pélagiques dans les débarquements, plus de 2/3 du total, le terme arrivé des plans d'action des PAG planifiés entre 2014 et 2018 des AMP concernées et les résultats importants des études sur les sites critiques et sur la caractérisation, justifient amplement la réactualisation des PAG et de leur plan d'action pour la période 2020-2023.

En plus des objectifs de conservation et d'exploitation durable des ressources, les PAG doivent répondre à la nouvelle planification basée sur des budgets programmes et une approche de gestion axée sur les résultats (GAR).

La révision des PAG s'appuie également sur la prise en compte des conclusions du rapport de la DAMCP 2018 qui stipule que : « Pour ce qui est de la gouvernance participative des ressources naturelles, il y a eu des avancées significatives avec l'implication des acteurs dans les processus décisionnels qui orientent les activités de gestion grâce notamment à la communication, la sensibilisation et la formation. Les AMP ont aussi beaucoup contribué à la gestion durable des ressources halieutiques à travers la réhabilitation d'écosystèmes dégradés (immersion de récifs artificiels, reboisement, ensemencement de vasières, etc.), le renforcement des limites physiques, la surveillance, la promotion de la recherche scientifique et le suivi participatif des différentes espèces phares ou à statut critique. Enfin, les AMP en tant que moyens de lutte contre la pauvreté, ont aussi participé à améliorer le niveau de développement des communautés locales par la valorisation des ressources naturelles qui constituent le soubassement de plusieurs activités génératrices de revenus (aquaculture, écotourisme, apiculture, cueillette, etc.). »

Et pour les contraintes et perspectives ceci « En dépit des nombreuses réalisations obtenues durant l'année 2018, quelques contraintes ont freiné l'atteinte de certains objectifs auxquels la DAMCP s'était assignée et qui se rapportent notamment à l'amélioration du taux de couverture en AMP, le renforcement de l'intégrité des sites par le balisage et la mise en œuvre du protocole de suivi bioécologique. Ces contraintes sont avant tout d'ordre budgétaire...Les autres contraintes sont relatives au sous-effectif noté à la DAMCP, à la faiblesse des équipements et à la vétusté du matériel de suivi et de surveillance des sites. Au niveau des AMP du Sud en général et celles de la grande côte (Cayar et Saint-Louis), le faible engouement des partenaires techniques et financiers constaté n'a pas facilité l'appui aux actions de conservation. En perspective, la DAMCP compte poursuivre :

- l'accompagnement pour impulser voire boucler les initiatives en cours avec les différentes parties prenantes
- l'organisation de la gouvernance et l'opérationnalisation des AMP en renforçant la participation des communautés (responsabilisation),
- le partenariat pour améliorer les capacités (recherche de moyens matériels, techniques et financiers, catalyser la participation des forces vives dont la recherche scientifique)
- le leadership de l'Etat (assurer la légalité, renforcer l'acceptabilité et la promotion des AMP)
- la mise en œuvre du projet AMP-Mangrove ».

1.2 OBJECTIFS DE L'ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

L'actualisation du plan d'aménagement et de gestion reste ancrer dans un premier temps à la stratégie nationale des AMP du Sénégal et en garde toute la substance à travers sa vision et ses différents axes stratégiques que sont :

La Vision de la stratégie nationale des AMP de 2013 : *«Un réseau cohérent d'AMP au Sénégal, écologiquement représentatif, efficacement cogéré, assure la conservation de la biodiversité marine et côtière, la gestion durable des pêcheries, la valorisation du patrimoine culturel, le partage juste et équitable des retombées socio-économiques et l'amélioration des moyens et conditions d'existence des communautés».*

- Axe stratégique 1 : Renforcement institutionnel, création et gestion des AMP ;
- Axe stratégique 2 : Contribution des AMP à la gestion durable des ressources halieutiques à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à l'amélioration des conditions et moyens d'existence des communautés locales ;
- Axe stratégique 3 : Développement de la recherche scientifique.

En plus des objectifs de conservation et d'exploitation durable des ressources, les PAG doivent répondre à la nouvelle planification basée sur des budgets programmes et une approche de gestion axée sur les résultats (GAR).

1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le projet « Exploitation durable des petits pélagiques dans les AMP et les autres zones protégées en Afrique de l'Ouest » (PPAMP) s'inscrit dans le Plan Stratégique de la MAVA 2016-2022 qui vise, à terme, une maîtrise de l'exploitation des petits pélagiques dans trois pays de la sous-région (Sénégal, Mauritanie et Guinée Bissau). La Gambie, partageant les mêmes milieux écologiques que ces trois (03) pays a, tout naturellement, été adjointe au présent projet.

Pour la mise en œuvre des actions liées au résultat final du Plan stratégique, trois axes stratégiques d'intervention complémentaires, portant respectivement sur l'amélioration des connaissances scientifiques et des systèmes de collecte de données, le renforcement des capacités des acteurs et le plaidoyer et l'appui à la transparence dans les pêcheries, ont été retenus. Comme chaque axe stratégique va faire l'objet d'un projet, les résultats obtenus permettront d'atteindre l'objectif de durabilité de l'exploitation des petits pélagiques et de consolidation de ses retombées socio-économiques (emplois, revenus, recettes budgétaires, sécurité alimentaire, etc.).

Le RAMP AO, dont la vocation est axée sur les AMP et leur mise en réseau, assure la coordination de l'axe stratégique 2 relative au renforcement des capacités pour une gestion efficace des sites critiques et une exploitation durable des petits pélagiques dans les AMP et les autres zones protégées. Il développe à cet effet une collaboration étroite avec les administrations nationales en charge de la gestion des AMP et de la surveillance des pêches dans les quatre pays ciblés par le projet.

L'approche participative est privilégiée pour la conduite des activités du projet (forte implication des gestionnaires d'AMP, des acteurs de la pêche artisanale et des communautés locales). Une telle démarche réduit les coûts et concourt à une plus facile appropriation des mesures de gestion préconisées et la mise en œuvre des plans de gestion des pêcheries.

C'est pourquoi, au Sénégal, le RAMP AO, à travers ce projet PPAMP a signé une convention de mise en œuvre avec la DAMCP visant, entre autres, à renforcer les capacités techniques de l'institution. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette activité d'actualisation des Plans

d'Aménagement et de Gestion (PAG) des AMP et intégration de mesures de gestion concernant les petits pélagiques dans ces PAG. Ce travail fait suite aux travaux, de caractérisation et de cartographie des sites critiques pour les petits pélagiques au niveau de cinq AMP.

Pour mener à bien ce travail et intégrer dans les PAG des mesures durables de gestion concernant les petits pélagiques au niveau des AMP de Cayar, de Joal-Fadiouth, de Sangomar, du Gandoule et d'Abéné, la démarche suivante sera adoptée :

Une revue bibliographique des documents existants sur les AMP du Sénégal notamment les PAG des cinq Aires Marines Protégées concernées, de l'étude de caractérisation et de cartographie des sites critiques pour les petits pélagiques au niveau des AMP. Une consultation des documents existants sur les petits pélagiques au niveau de la CSRP et DPM (plans de gestion des petits pélagiques, résultats généraux de la pêche).

Une rencontre avec les responsables de la Direction des Aires Marine Communautaires protégées, pour une meilleure compréhension des termes de référence et des attentes du commanditaire. Une rencontre avec les gestionnaires des AMP sur site (comité de gestion), notamment Cayar, Joal- Fadiouth, Sangomar, Abéné ...) ce qui nous permettra de faire le bilan de la mise en œuvre des PAG à travers les derniers PTA de chaque AMP et d'avoir des avis pertinents sur les éventuelles mesures de gestion concernant les petits pélagiques.les différents outils de recherche participative comme la MARP et le brainstorming seront mis à profit pour recueillir les différents avis et surtout ceux des exploitants. La participation, la présence et l'appui de la DAMCP sera nécessaire pour la bonne réalisation de cette dernière partie (mission de terrain).

Une analyse SWOT des résultats de l'étude, de caractérisation et de cartographie des sites critiques pour les petits pélagiques au niveau des AMP concernées, sera ensuite effectuée pour dégager les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour l'intégration de mesures de gestion dans les PAG.

Une revue de chaque PAG sera effectuée pour fixer les idées du fait que chaque AMP dispose des éléments clés concernant, la conceptualisation et les objectifs, les enjeux d'exploitation et de conservation des ressources halieutiques, leur zonage. L'accent sera mis sur les plans d'action du PAG des différents AMP, un calendrier et un budget global, pour ce qui concerne les petits pélagiques un plan de réalisation des mesures retenues pour chaque AMP sera spécifié.

Ensuite, les PAG des cinq AMP seront réactualisés, la collaboration des différents gestionnaires sera privilégiée avec l'intégration de mesures de gestion durable sur les petits pélagiques, prenant en compte les spécificités de chaque AMP et des types de pêche impliqués dans la zone, un appui pertinent sera apporté dans la rédaction des PAG finaux.

1.4 STRUCTURE DU DOCUMENT

Le document est structuré en plus de l'introduction en trois sections distinctes, la section I traite de la présentation de l'AMP d'Abéné et des objectifs de son plan d'aménagement et de gestion, la section II traite du bilan de l'exécution du plan d'action établi et planifié pour la période 2014 à 2018 et enfin la section III du plan d'aménagement et de gestion réactualisé. En outre le document comporte des annexes avec les trois plans d'actions à mener pour la période 2020 à 2023.

SECTION I : PRESENTATION DE L'AMP D'ABENE ET LES OBJECTIFS DE SON PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

1. GENERALITES SUR L'AMP D'ABENE

L'Aire Marine Protégée d'Abéné fait partie du réseau des AMP de l'Afrique de l'Ouest qui compte actuellement 38 aires protégées avec des zones situées en mer et à terre.

1.1 LOCALISATION ET LIMITES ADMINISTRATIVES

L'Aire Marine Protégée d'Abéné est située dans la région de Ziguinchor, à cheval avec les Communautés rurale de Kafountine et de Kataba¹ sur une façade littorale de près de 20 km. Elle s'étend sur une superficie de 119 km² et se répartit en deux territoires distincts : une partie marine et une partie terrestre qui englobe la mangrove littorale des petits estuaires. Elle est limitée au Nord par la République de Gambie, au Sud par le quai de pêche de Kafountine à l'Est par les villages des deux communautés rurales (Niaffrang, Kabadio, Abéné, Diannah et Kafountine) à l'Ouest par l'Océan Atlantique.



Figure N° 1 : Aire Marine Protégée d'Abéné (source : DAMCP)

1.2 HABITATS NATURELS ET ESPECES

L'AMP d'Abéné est un espace multifonctionnel au regard de ses potentialités naturelles avec une diversité d'unités paysagères, un territoire melting-pot; une diversité biologique importante et une plate forme d'activités socioéconomiques.

L'aire marine protégée d'Abéné est composée de paysages somptueux caractérisés par une longue et belle façade littorale, une diversité biologique riche et variée et de réserves périphériques d'une grande importance.

☞ **Une diversité d'habitat**

L'AMPA est entourée par beaucoup de réserves naturelles traditionnelles et officielles. Dans le cadre de cette étude on peut retenir les sites de Kalissaye et de Kassel. Ces réserves se localisent au sud de la zone de l'aire marine.

- ✓ La Réserve Ornithologique de Kassel (ROK)

Créée en même temps que celle de Kalissaye en 1978, la mare de Kassel couvre une superficie d'environ 90 ha. Elle a pour rôle principal de protéger les oiseaux de mer et les tortues marines, mais aussi les ultimes crocodiles et lamantins de cette zone. C'est une zone de haute diversité bien conservée à l'intérieur des eaux dominée par une végétation de mangrove.

✓ Saloulou

La réserve de Saloulou est créée par le décret N° 78809 du 26 juillet 1978. Elle couvre une superficie de 16 ha et se situe à la pointe de Sankoye à l'embouchure du fleuve Kalissaye constitué de deux îlots sablonneux encerclés par les eaux lors des marées hautes. Cette réserve reçoit des colonies nicheuses d'oiseaux de mer du paléarctique occidental mais aussi par des espèces éthiopiennes. Ces oiseaux de mer sont les sternes caspiennes, sternes royales etc.

On compte aussi le dauphin commun, la tortue verte et la tortue marine, le crocodile du Nil *Crocodylus niloticus* et le Lamantin *Trichechus senegalensis*.

Au-delà de ces deux réserves, on peut noter un nombre importants de sites naturels humides qui abritent des ressources naturelles riches et variées jouant un rôle de régulateur environnemental essentiel.

☞ **Une diversité des ressources halieutiques**

Les ressources halieutiques sont caractérisées par leur diversité sur le plan physionomique. On peut distinguer les ressources estuariennes et marines même si l'on retrouve des espèces communes dans les deux milieux.

Il existe une diversité d'espèces dans la zone. Cela est lié à la configuration du plateau continental et de la richesse des fonds marins.

1.3 HOMMES ET ACTIVITES SOCIOECONOMIQUES

L'AMP d'Abéné possède une longue façade littorale de plus de 15 Km, limitée au nord par la République de Gambie et au sud par l'estuaire de la Casamance. « Cette frange côtière concentre une diversité ethnique et culturelle fruit d'un long processus de migration qui aurait débuté avant la colonisation et qui s'est poursuivie aujourd'hui par le biais de la pêche saisonnière et du développement du tourisme » (Diatta, 2008). Ce métissage culturel et ethnique constitue un riche patrimoine historique qui explique l'émergence d'un pôle de développement économique sur l'axe Niafrang-Abéné-Kafountine.

Les collectivités locales de Kafountine et de Diouloulou ont profité de cette ouverture à la mer pour développer des activités génératrices de revenus et de véritables modèles de développement fondés sur le développement d'une activité touristique.

Les ressources humaines de la zone de l'AMP se caractérisent par une diversité ethnique et culturelle, une inégale répartition de la population et un manque criard de personnels qualifiés.

Les villages de l'AMPA représentent un Kaléidoscope ethnique et culturel. Cinq groupes ethniques peuvent être identifiés : Diola, Manding, Wolof, Peul et autres (Balantes, Manjack, etc.)

Les principales activités économiques développées par les populations autour de l'AMP sont la pêche, l'élevage, l'agriculture, le tourisme, les activités de cueillette et de prélèvements de mollusques marins et de produits forestiers et des activités culturelles.

L'aire marine protégée d'Abéné est un espace d'interrelations complexes. Les problèmes identifiés dans cet espace sont liées au chevauchement des usages, à la multiplicité des acteurs, à la fragilité du milieu naturel, et à l'absence d'organisation. Cette situation entraîne une forte pression sur les ressources (terrestres et marines).

Les enjeux de l'AMPA ont été catégorisés en considérant trois aspects : l'économie, l'environnement et le social. L'économie porte sur les secteurs de développement comme la pêche, l'agriculture et le tourisme.

L'environnement est relatif à la gestion rationnelle et durable des écosystèmes. Le social porte essentiellement sur l'accès aux services sociaux de base des populations locales.

Les défis tournent autour du maintien de l'équilibre des ressources, de la réglementation des usages et d'un modèle de gouvernance locale qui doit se fonder sur l'intégration des différentes couches sociales aux activités de l'AMPA.

CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PAG

☞ Cadre institutionnel, juridique, législatif et réglementaire

Le cadre institutionnel qui régit l'AMPA se décline à plusieurs niveaux : le niveau national, local, mais également l'aspect conceptuel qui est un élément fondamental à comprendre. La diversité des textes et des conventions en rapport avec la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité fait qu'il s'avère important de revenir sur les dispositions réglementaires de gestion de l'AMPA.

L'aire marine protégée d'Abéné est créée par le décret N° 2004-1408 du 04 novembre 2004. Ce décret est le texte qui a officiellement homologué la création de l'ensemble des Aires marines Protégées du Sénégal. Par ce texte, l'aire marine protégée d'Abéné renferme le statut légal national et international des sites de conservation et de gestion des ressources naturelles.

Elle est en parfaite cohérence avec le Plan National d'action pour l'Environnement (PNAE) de 1997 et de la Stratégie et du Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité de 1998. Il faut souligner également sa parfaite cohérence avec la Politique Sectorielle de la Pêche et de l'aquaculture. C'est dans le volet « création des aires marines protégées » de la Stratégie de développement durable de la pêche et de l'Aquaculture.

✓ L'Arrêté N°..... portant création du Comité de Gestion de l'AMP d'Abéné

- ✓ L'Arrêté N°.....portant approbation du règlement intérieur de l'AMP d'Abéné
- ✓ Autres documents :
 - Plan Local de Développement de Diouloulou
 - Plan Local de Développement de Kafountine

LA PARTICIPATION ET LA RESPONSABILISATION DES ACTEURS LOCAUX

✓ **Les communautés de base (conseil rural, villages...)**

Bénéficiaires et cogérants, les communautés de base de l'AMPA jouent un rôle de premier plan. Ils sont bien représentés dans le comité de gestion et bénéficieront de formations complémentaires qui leur permettront d'avoir le niveau nécessaire de manipulation et de confection des outils de management environnemental.

✓ **Les structures à but non lucratifs (ONG, Associations...)**

Principaux bailleurs visés, ces structures aideront le comité dans la recherche de financement des activités. Elles devront appuyer la recherche, le renforcement des capacités, le contrôle et le suivi et la promotion des activités.

✓ **Le privé (GIE, société anonymes, etc.)**

Le privé va jouer un rôle d'investisseur. Ils doivent s'impliquer dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux dans la mesure où ils constituent les concurrents directs des populations locales dans l'utilisation et l'exploitation des ressources du terroir.

✓ **Le rôle de l'Etat à travers ses services déconcentrés**

L'instabilité institutionnelle actuelle ne permet pas une garantie d'exécution du plan d'aménagement.

✓ **Le service des pêches**

Actuelle concessionnaire depuis l'affectation de la gestion des AMP au ministère de l'économie maritime. Ce transfert pose deux inquiétudes majeures : d'abord celles de l'expérience en matière de connaissance et de gestion et ensuite celle des moyens matériels et humains dont dispose ce service.

✓ **La Direction des Aires Marines Communautaires Protégées**

La Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) créée en 2012 a pris le relai de la Direction des Parcs Nationaux (DPN) qui avait jusqu'à cette date, la gestion des sanctuaires de conservation de la diversité biologique.

✓ **L'administration territoriale**

Elle va toujours jouer son rôle de contrôle, d'arbitrage et d'accompagnement des initiatives nouvelles et des activités. La gouvernance de l'AMP d'Abéné est basée sur un cercle d'acteurs dont les intérêts sont différents mais qui œuvrent tous vers la durabilité des ressources naturelles et la protection de l'environnement, elle s'appuie donc sur une vision partagée. Ceci, émane d'une démarche participative dans la mesure où l'organe de gestion qui a été mis en place est composé d'acteurs aux origines variés.

Il reste évident que la question de la bonne gouvernance ne saurait être évacuée sans une analyse préalable du jeu des acteurs.

1.6 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE

Les modalités de mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée d'Abéné, s'articulent au tour de deux éléments essentiels. D'une part, il serait important de consolider les partenariats et, d'autre part, il faut miser sur la capacitation des acteurs (institutionnel, local, scientifique).

✓ Consolider les partenariats

L'approche partenariale doit être au centre de la mise en œuvre des actions prioritaires. Le comité de gestion travaillera non seulement au développement de nouveaux partenariats, mais également à valoriser ceux qui existent déjà. La consolidation des partenariats s'appuie sur les différents l'implication réelle des différents acteurs.

✓ Capacitation des acteurs

Une stratégie de renforcement des capacités des acteurs (institutionnels, locaux et scientifiques) doit être élaborée en vue d'une meilleure participation et une bonne coordination du plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée. Il s'agit d'un processus d'intégration de mise à niveau des acteurs au tour de l'objectif de gestion de l'aire marine protégée.

✓ Mécanismes de financement du PAG

La stratégie de financement des actions prévues dans le plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée d'Abéné s'appuie sur une implication des partenaires locaux et des bailleurs. La contribution de l'ensemble des acteurs du développement est indispensable. Il faut mettre en place un cadre de cofinancement.

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP

2.1 ENJEUX DE GESTION

Les enjeux de l'AMPA ont été catégorisés en considérant trois aspects : l'économie, l'environnement et le social. L'économie porte sur les secteurs de développement comme la pêche, l'agriculture et le tourisme. L'environnement est relatif à la gestion rationnelle et durable des écosystèmes. Le social porte essentiellement sur l'accès aux services sociaux de base des populations.

2.1.1 Protéger de manière efficace les écosystèmes marins et côtiers

Le caractère marin et côtier de la zone révèle évidemment des enjeux d'ordre écologique divers. Ces enjeux sont largement hérités de l'intérêt qu'a la frange littorale. L'exploitation extensive des ressources naturelles, l'implantation humaine faite au mépris des équilibres écologiques, jouent une part importante dans la manifestation des problèmes.

Les enjeux se situent aussi sur le plan foncier où nous notons une sorte d'anticipation dans l'appropriation de vastes étendues de terres. Au niveau spatial, les aménagements touristiques se font au détriment des surfaces agricoles et des plages de débarquement des produits de pêche. Le dynamisme de ce secteur est à l'origine d'une spéculation foncière de plus en plus répandue.

Toutes les terres du littoral des communautés rurales dans lesquelles est implantée l'aire marine protégée ont fait l'objet de vente ces dix dernières années.

Un autre enjeu de taille réside dans la maîtrise et l'approvisionnement en eau de la population. Les enjeux de l'eau sont autant sa disponibilité, sa qualité que son prix. La première parce que la ressource est de plus en plus rare, le second parce qu'il est le garant de la santé publique et le troisième parce que c'est lui qui détermine l'accès à l'eau des différentes couches sociales. L'eau de qualité et l'assainissement constituent aujourd'hui de véritables questions de survie. La pollution de la zone se pose surtout au niveau du site de transformation des poissons de Kafountine, sur le long de la plage, dans certains campements touristiques. La pollution des eaux du lac Téhoussé près du Campement villageois de Kafountine peut provoquer des maladies.

2.1.2 Améliorer les conditions de vie des populations

Les enjeux sont bien identifiés. Dans l'espace de l'AMPA, les enjeux sociaux s'expriment en termes de rapports de forces entre acteurs locaux. L'attractivité, le dynamisme et la croissance démographique de la zone Kafountine et Abéné joue un rôle non négligeable dans l'occupation de l'espace. Plusieurs acteurs revendiquent le même espace et les mêmes ressources. Ce qui entraîne des impacts croisés dans une zone fragile.

La pression foncière est bien réelle dans la frange littorale des communautés rurales de Kafountine et Diouloulou. Si les activités primaires restent dynamiques, elles sont aussi très fragiles. Il existe déjà beaucoup de conflits d'usage dans l'espace de l'AMPA. Le foncier est de plus en plus cher. Le schéma qui se dessine est sans doute celui du « territoire vide » au « territoire trop plein ».

La représentation sociale de l'AMPA est également un enjeu de taille. L'AMPA permettra-t-elle le maintien des liens ethnoécologiques. Les communautés locales doivent s'identifier à leur espace de vie. D'après leur savoir-faire traditionnel les populations continueront à s'impliquer dans la gestion de l'AMPA.

2.1.3 Promouvoir un modèle de développement viable

L'impact en terme financier peut être lourd sur les activités touristiques (hôtellerie, résidences, campings, gîtes....), les activités de loisirs (sites de visite, club nautique, location de bateaux, pêche en mer...) la pêche et les activités connexes.

Sur le plan touristique, l'enjeu se situe au niveau de la contribution du secteur au développement économique, en termes de création d'emplois, de stimulation de la croissance et d'augmentation de la valeur ajoutée locale. L'attractivité touristique n'est pas seulement liée à la qualité des eaux marines mais est aussi fortement dépendante du maintien de l'authenticité littorale (respect du paysage avec limitation de l'artificialisation des côtes, garantie des activités aquacoles contribuant à l'identité du territoire). La dégradation des écosystèmes entraîne du coup un manque à gagner pour les populations.

La pêche a des impacts négatifs sur les stocks. L'amélioration des techniques et des mutations dans les stratégies de pêches ont d'ailleurs été des facteurs d'accroissement de la production

halieutique. Les variations de stocks, peuvent rendre très fragile la situation des pêcheries ; d'autant plus qu'elles sont très sensibles aux fluctuations du marché (prix du poisson, prix des moyens de production).

Le désenclavement et l'aménagement de la partie insulaire de la communauté rurale de Kafountine jusqu'ici laissée en l'état par les projets de développement communautaire constituent autant de défis que d'opportunités à saisir pour le développement de la zone avec l'avènement de l'AMPA.

Malgré les contraintes évoquées plus haut, l'AMP occupe une place de choix dans le développement local. Les enjeux doivent être considérés comme les défis du développement de la zone. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne peuvent être atteints dans l'espace de l'AMPA que si les communautés rurales (Kafountine et Diouloulou), l'Etat et leurs partenaires définissent une politique locale, cohérente de gestion de cet espace.

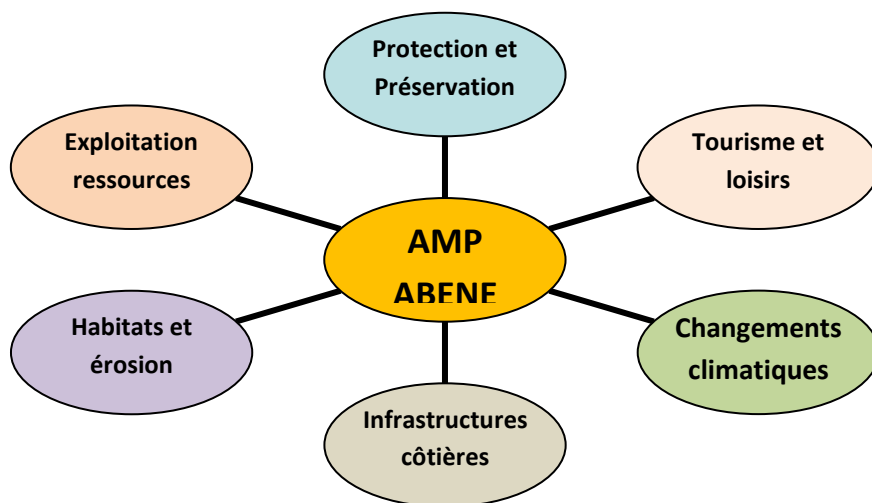


Figure 1: Cartographie des enjeux de l'AMP d'Abéné

Ces enjeux ont été identifiés et décrits comme des facteurs pouvant permettre de formuler des actions concrètes par une démarche inclusive, participative et futuriste.

Pour ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles, les ressources vivantes sont fortement exploitées et de plus en plus une convoitise est notée au niveau des ressources non vivantes (Pétrole, gaz, zircon, sables titanifères etc.).

Les changements climatiques avec leurs effets, doivent inciter et orienter vers des activités d'adaptation et de résilience des communautés.

2.2 LES DOMAINES STRATEGIQUES

Au regard des problèmes, défis et éléments de vision dégagés, quatre axes stratégiques ont été défini et concernent les domaines suivants :

a) Domaine stratégique N° 1: Renforcement des capacités et mobilisation sociale

- b) **Domaine stratégique N° 2**: Développement de la recherche, Suivi écologique et gestion des connaissances locales autour de l'AMP.

- c) **Domaine stratégique N° 3** : Gouvernance des ressources naturelles

- d) **Domaine stratégique N° 4** : Valorisation des ressources et développement de l'intégration environnementale.

L'Aire Marine Protégée d'Abéné s'inscrit dans le développement local. L'élaboration de son plan d'aménagement et de gestion facilite l'intégration de l'environnement dans le plan local de développement tout en prenant en compte les besoins et intérêts des communautés de base pour de meilleures conditions d'existence.

2.3. LES OBJECTIFS

Partant des domaines stratégiques et des objectifs, des activités à mener ont été définies et doivent contribuer au renforcement d'une maîtrise locale de l'espace et des ressources, en aidant :

- ◆ au maintien de la productivité des pêcheries, et par incidence au maintien de la vitalité socio-économique des activités des populations ;
- ◆ au contrôle des activités qui dégradent les écosystèmes ou entraînent la baisse des stocks des ressources ;
- ◆ à la promotion de modes d'exploitation durables, c'est-à-dire qui impliquent une utilisation responsable des espèces et un aménagement rationnel des écosystèmes de façon à garantir leur durabilité pour subvenir aux besoins et aux aspirations des générations futures.

Les quatre objectifs déclinés dans le plan d'action suivant les domaines stratégiques sont :

Objectif 1: Former et sensibiliser les acteurs pour une protection et une gestion efficaces des ressources naturelles de l'AMPA.

Objectif 2: Favoriser la recherche et la gestion des connaissances pour des prises de décision « juste » et durable dans et autour de l'AMPA.

Objectif 3: Gérer de manière efficace, participative et durable L'AMPA pour le maintien de sa grande diversité biologique.

Objectif 4: Développer les activités et l'exploitation des ressources de l'AMPA sans nuire à la santé et à la pérennité des écosystèmes vitaux.

2.4 ANALYSE SWOT DE L'ETUDE SUR LES SITES CRITIQUES DES PETITS PELAGIQUES DANS LES AMP

L'analyse SWOT permet de mieux comprendre les enjeux liés aux petits pélagiques en ce sens que les espèces concernées jouent un rôle important dans la vie des communautés côtière en assurant une sûreté alimentaire, des protéines de qualité à moindre cout, des emplois et des revenus réguliers.

L'exploitation des résultats de l'étude sur les sites critiques de petits pélagique, rend possible dans le cadre de cette révision des PAG l'intégration d'activités pertinentes pour la sauvegarde de cette ressource que constitue les petits pélagiques.

<p style="text-align: center;">FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les Sites critiques PP des AMP sont connus ; ▶ Dynamique des PP et inter relations cernées ; ▶ Importance des PP dans l'écosystème côtier ; ▶ Facilite le choix des mesures de gestion ; ▶ Importance socio économique des petits pélagiques. <p>Etc.</p>	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ne porte pas sur l'ensemble des sites protégés du littoral ; ▶ Les petits pélagiques concernés sont des ressources partagées par plusieurs pays ; ▶ Partage des résultats au niveau national et avec les acteurs ; <p>Etc.</p>
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lien avec l'étude « carte sous régional des Petits Pélagiques ; (PRCM) ; ▶ Profite à la révision des PAG des AMP concernées ; ▶ Appui aux mesures de gestion dans les conventions locales et les plans participatifs de gestion ; ▶ CSRP et Conditions Minimales d'accès aux ressources ; ▶ Développement d'une conscience citoyenne sur le Petits Pélagiques. <p>Etc.</p>	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Chaque pays à des mesures de gestion propres ▶ Le développement de l'implantation des usines de farine de poisson ; ▶ Surexploitation des petits pélagiques (capacité excessive et engins destructeurs, exploitation des juvéniles, pollution côtière, ▶ Changements climatiques perturbent les cycles biologiques (températures et acidification); ▶ Exploration et Exploitation offshore pétrole et gaz. <p>Etc.</p>

Importance des petits pélagiques : les poissons pélagiques côtiers constituent, en tonnage débarqué (plus de 85%), les ressources marines les plus importantes et les mieux partagées du fait de leur abondance et de leur comportement migratoire. Les ressources pélagiques côtières sont constituées principalement de sardinelles (*Sardinella aurita* et *Sardinella maderensis*), de chinchards noirs (*Trachurus trachurus* et *Trachurus trecae*), de chinchards jaunes (*Decapterus rhonchus*), de maquereau (*Scomber japonicus*) et de l'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*). Les espèces pélagiques côtières représentent en moyenne 70% des captures de la pêche artisanale sénégalaise. Parmi les petits pélagiques côtiers les deux espèces de sardinelles occupent une place de choix dans les captures. Ce sont les espèces les plus accessibles et les plus étudiées dans la sous région et au Sénégal. Les petits pélagiques sont vendus, consommés frais, transformés artisanalement ou congelés et exportés, mis en boîte sous forme de pâtes, transformés en farine.

Cependant leur surexploitation est signalé dans les travaux de la FAO, du COPACE de la CSRP et des mesures de gestion sont prises pour assurer leur durabilité. En plus de la réglementation sur le maillage des engins de capture des PP, de la taille autorisée des espèces, de l'interdiction de la capture, de la vente, de la transformation, du transport, etc.les AMP sont mises à contribution pour, une protection des sites critiques, une sensibilisation plus accrue des acteurs et une surveillance renforcée afin d'assurer la durabilité des pêcheries de PP et les écosystèmes qui les abritent.

SECTION II : BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS 2014 – 2018

Sur la base du rapport de la mission effectuée du 04 au 08 Août 2019, le niveau de mise en œuvre du PAG a été apprécié sur la base des indicateurs du tableau de planification des activités 2014- 2018. Pour chaque activité, le niveau d'exécution a fait l'objet d'une appréciation par les acteurs eux mêmes et les contraintes qui ont conduit au non respect des délais programmés ou de la non exécution de l'activité ont été identifiées.

2.1 NIVEAU DE REALISATION DES ACTIVITES DU PLAN D'ACTION 2014-2018

AMP ABENE	ACTIVITES	GRILLE EVALUATION DES ACTIVITES DU PLAN D'ACTION DU PAG 2014- 2018								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
	DS N°1	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	
	DS N° 2	Rouge	Jaune	Jaune	Vert	Rouge	Vert	Rouge		
	DS N° 3	Jaune	Vert	Jaune	Vert	Rouge	Jaune	Rouge	Jaune	
	DS N° 4	Rouge	Rouge	Jaune	Rouge	Rouge	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge

Légende:		Niveau de réalisation
	Rouge	Aucune
	Jaune	Faible
	Vert	Satisfaisant

Figure 2 : Grille d'évaluation des activités du Plan d'action 2014-2018

Sur toutes les activités planifiées entre 2014 et 2018, on note un niveau de réalisation satisfaisant pour uniquement quatre (4) activités que sont :

1. Mettre en place un système de suivi de la biodiversité marine et côtière de l'AMP ;
2. Suivi des tortues marines ;
3. Construire un poste de commandement (PC) pour l'AMP ;
4. Renforcer la surveillance de l'AMP.

Les activités suivantes au nombre de treize (13) ont été planifiées pour chaque semestre ou pour chaque année au moins une fois, le constat est le faible niveau de réalisation :

1. Organiser des réunions de sensibilisation au niveau des villages et lieux de concentration humaines ;
2. Organiser et accompagner les manifestations et mobilisations sociales et culturelles (tournoi de football, caravane, etc...) ;
3. Former les gestionnaires de l'AMP en suivi de la biodiversité marine et côtière ;
4. Organiser et faciliter des voyages d'échanges ;
5. Accompagner des modules et activités de recherche autour de la gestion des ressources de l'AMP ;
6. Faire une étude de la dynamique des ressources halieutiques, floristiques et animale de l'AMP ;
7. Procéder au balisage et la signalisation des limites de l'AMP ;
8. Doter l'AMP d'équipements de surveillance des ressources (vedette motorisée, GPS, gilets, véhicule, radios) ;
9. Développer des activités de reboisement ;
10. Accompagner le processus de création de bois villageois ;
11. Promouvoir et accompagner la diffusion d'alternatives nouvelles en matière énergétique (foyers améliorés) ;
12. Réglementer la construction de réceptifs touristiques ;
13. Appuyer des programmes de développement de l'arboriculture et du maraichage.

Seize (16) activités planifiées n'ont connu, aucun niveau de réalisation dans le cadre de ce plan d'action, ce sont :

1. Faire l'inventaire des projets et programmes autour de l'AMP ;
2. Former les membres du comité de gestion en procédures administrative, juridique et réglementaire
3. Former deux gestionnaires de l'AMP en gestion financière
4. Former les gestionnaires de l'AMP aux outils de collecte de données (GPS, renseignement de fiches, cartographie, inventaires, etc.
5. Développer une cartographie des dynamiques observées ;
6. Installer des pépinières de production de plants d'essences forestières terrestres ;
7. Accompagner le processus de création de bois villageois ;
8. Mettre sur place des unités de transformation moderne pour le fumage ;
9. Identifier et aménager des circuits éco touristiques dans l'AMP ;
10. Développer le tourisme de vision autour de la gestion de l'AMP (suivi avifaune, tortues marine, circuits pédestres, pêche sportive etc...) ;
11. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement concerté de la zone côtière ;

12. Développer l'apiculture de mangrove ;
13. Développer des unités locales de transformation et conservation des fruits et légumes ;
14. Développer la transformation des produits halieutiques par l'installation de petites unités de transformations ;
15. Développer un fond de crédit revolving ;
16. Développer le tourisme culturel et favoriser un artisanat local de qualité.

2.2 CONTRAINTES ET DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION 2014-2018

Les contraintes et difficultés pour la mise en œuvre sont nombreux au regard des performances et des taux de réalisation des activités dans les différents domaines stratégiques du plan d'actions 2014- 2018.

2.2.1 Renforcement des capacités et mobilisation sociale

Pour cet axe stratégique la principale difficulté est l'insuffisance des moyens financiers, le manque de plan de formation des agents et de renforcement des capacités, la mobilité des conservateurs affectés à d'autres endroits en cours de mise en œuvre, l'enclavement de l'AMP par rapport aux centres de décisions.

2.2.2 Développement de la recherche, suivi écologique et gestion des connaissances locales autour de l'AMPA

Il faut noter que le suivi des poissons ne se fait plus depuis 2017 à cause des difficultés de disposer du matériel de pêche expérimentale nécessaire notamment une senne tournante, ainsi que de l'insuffisance des moyens financiers et humains pour réaliser cette activité. Le séjour des étudiants est laborieux du fait d'un manque de capacités d'accueil (chambres de passage pour hébergement), la gestion des connaissances locales nécessite des études de capitalisation et des déplacements et enquêtes sur sites.

2.2.3 Gouvernance des ressources naturelles

A ce niveau, le problème du foncier est le plus saillant, il est difficile d'acquérir des surfaces pour la mise en place de bois villageois, de disposer de moyens financiers et matériels pour installer dans chaque village une pépinière d'essences forestières rares. L'AMP se situe dans une zone de pêche et nécessite une présence permanente pour la surveillance avec un personnel dédié. Le comité de gestion à besoin d'être élargi aux acteurs locaux de la zone et de renforcement des capacités pour être plus opérationnel, il doit en plus disposer d'un règlement

intérieur. Les autres organes de gestion doivent également voir le jour pour accompagner et suivre les activités.

2.2.4. Valorisation des ressources et développement de l'intégration environnementale

Cet axe stratégique enregistre un niveau de mise en œuvre des activités prévues quasiment nul. Sur dix (10) activités prévues, aucune n'a été entièrement mise en œuvre. Il s'agit principalement d'activités génératrices de revenus, des études doivent se faire de manière participative et inclusive pour regarder la pertinence et la faisabilité avant toute inscription dans le plan d'action.

2.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les plans d'actions doivent comporter des activités réalistes et réalisables durant la période de planification. Les organes de gouvernance doivent être mis en place et fonctionnels, certaines activités sont à inclure dans le nouveau plan d'action à savoir :

- Réaliser le zonage de l'AMP pour permettre d'avoir un noyau dur et faciliter ainsi la surveillance ;
- Doter l'AMPA de matériel propre pour le suivi bioécologique ;
- Construire une salle de réunion au premier étage ainsi qu'un logement pour le conservateur et son équipe ;
- Caractériser les herbiers marins et leur biodiversité ;
- Intégrer les artistes dans la gestion de l'AMP en les sensibilisant et en les appuyant.

SECTION III : PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE

3.1 ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

Elle prend en compte, le contexte et les évolutions actuelles de la conservation et des nouveaux défis à relever pour une durabilité dans l'exploitation des ressources. Les sites critiques et les menaces sur les petits pélagiques méritent le renforcement des actions et des mesures concrètes de gestion sur le terrain. L'étude sur la caractérisation des AMP indique pour l'AMP d'Abéné.....

3.2 DEFINITION DES OBJECTIFS

Se fondant sur la pertinence des quatre domaines stratégiques du plan d'action, la réactualisation du PAG a d'abord commencé par une reformulation de ces derniers pour mieux

cadrer avec le contexte de la zone et la démarche participative qui doit accompagner sa mise en œuvre. Ainsi les domaines stratégiques essentiels du Plan d'action 2020 -2023 sont:

- e) **Domaine stratégique N° 1**: Renforcement des capacités et mobilisation sociale

- f) **Domaine stratégique N° 2**: Développement de la recherche, Suivi écologique et gestion des connaissances locales autour de l'AMP.

- g) **Domaine stratégique N° 3** : Gouvernance des ressources naturelles

- h) **Domaine stratégique N° 4** : Valorisation des ressources et développement de l'intégration environnementale.

3.3. LE PLAN D'ACTION 2020–2023

En fonction des objectifs visés et tenant compte de l'évaluation faite du plan d'action 2014 - 2018, les activités les plus pertinentes et les plus réalistes ont été identifiées.

Les coûts pour la réalisation des actions ont été évalués et réactualisés. Il faut noter que compte tenu des objectifs de gestion qui ont été conservés, certaines activités du PAG antérieur ont été maintenues et d'autres ont été ajoutées ou modifiées. Il a été nécessaire, de prendre en compte les petits pélagiques sur la base des conclusions de l'étude sur les sites critiques au niveau des AMP qui montre que : « En ce qui concerne l'ethmalose, 22% des personnes enquêtées considère l'AMP comme une zone de reproduction et de nurserie pour cette espèce, au moment où 38% souligne que l'AMP est juste une zone de transition. Pour ce qui du chinchard jaune, 14% assure qu'il passe les premières étapes de son cycle de vie dans l'AMP, tandis que 50% atteste que l'espèce ne fait que traverser la zone durant sa migration. Les discussions avec les acteurs du secteur de la pêche ont révélé que l'AMP est plutôt un site de reproduction pour les sardinelles».

Et donc la nécessité de prendre en compte les différentes conclusions concernant les petits pélagiques pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités spécifiques pour la conservation et l'exploitation durable des petits pélagiques.

Les différents AMP bénéficient d'un budget pour leur fonctionnement mais également pour la réalisation de leurs missions régaliennes de gestion et surveillance des zones et ressources concernées.

Ainsi nous proposons un plan d'action structuré en trois parties :

- **Partie 1 : un plan d'action global, tenant compte de l'évaluation du plan antérieur ;**

- **Partie 2 : un plan d'action prioritaire spécifique ajusté au budget et moyens propres de l'AMP ;**

- **Partie 3 : un plan d'action pour des activités liées à la gestion durable des petits pélagiques.**

Partie 1 :

PLAN D'ACTION GLOBALE AIRE MARINE PROTEGEE DE ABENE PERIODE 2020-2023														
N°	ACTIVITES/PAR DOMAINE STRATEGIQUE	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET FCFA	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
Domaine stratégique N° 1: Renforcement des capacités et mobilisation sociale														
1	Organiser des réunions de sensibilisation au niveau des villages et lieux de concentration humaines (avec des supports)	x	x	x	x	x	x	x	x	0 Réunion	huit (8) réunions organisées, Procès verbaux	Comptes rendus Rapports mensuels de l'AMP	800 000	Comité de gestion, population UICN WINROCK, RAMP AO etc.
2	Organiser et accompagner les manifestations et mobilisations sociales et culturelles (tournoi de football, caravane, etc...)		x		x		x		x	0 manifestations	quatre (4) manifestations organisées sont couvertes	Films Rapports mensuels de l'AMP	400 000	Comité de gestion, population UICN WINROCK, RAMP AO etc.
3	Former les gestionnaires de l'AMP en suivi de la biodiversité marine et côtière		x				x			0 session de formation	2 sessions de formation	Rapports mensuels de l'AMP Attestation ou diplomes obtenus	600 000	Ecogardes, Comité de gestio UICN WINROCK, RAMP AO etc.n
4	Organiser et faciliter des voyages d'échanges	x					x			0 voyage effectué	Deux (02) voyages effectuées	Rapport visites Rapports mensuels de l'AMP	1 000 000	Comité de gestion, acteurs locaux, UICN WINROCK, RAMP AO etc.
5	Former les acteurs aux techniques de communication et sensibilisation		x		x					0 formation des acteurs	Au moins deux sessions sont organisées	Rapports de formation Rapports de l'AMP	600 000	Comité de gestion, Acteurs locaux, UICN WINROCK, RAMP AO etc.
6	Former les membres du comité de gestion en procédures administrative, juridique et réglementaire	x			x					0 formation des membres comité de gestion	Au moins deux sessions organisées	Rapports de formation Rapports de l'AMP	600 000	Comité de gestion,UICN WINROCK, RAMP AO etc.
7	Former deux gestionnaires de l'AMP en gestion financière	x			x					0 formation des gestionnaires	deux formations réalisées	Rapports de formation Rapports de l'AMP	400 000	Comité de gestion UICN WINROCK, RAMP AO etc.,
Total 1													4 400 000	

N°	ACTIVITES PAR DOMAINE STRATEGIQUE	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
Domaine stratégique N° 2: Développement de la recherche, Suivi écologique et gestion des connaissances locales autour de l'AMP														
1	Faire l'inventaire des projets et programmes autour de l'AMP	x								0 inventaire	Un (1) inventaire effectué	Nombre d'intervenant dans l'AMP	0	Comité de gestion UICN WINROCK, RAMP AO etc.
2	Accompagner des modules et activités de recherche autour de la gestion des ressources de l'AMP	x		x		x		x		4 étudiants encadrés	8 étudiants et stagiaires encadrés	Rapports d'activité AMP mémoires publications	200 000	Comité de gestion, Instituts de recherche UICN WINROCK, RAMP AO etc.
3	Mettre en place un système de suivi de la biodiversité marine et côtière de l'AMP		x		x		x		x	1 système de suivi	Quatre (4) suivis par an	Rapports de suivi biodiversité Rapports d'activité AMP	12 000 000	comité de gestion, DAMC UICN WINROCK, RAMP AO etc.
4	Former les gestionnaires de l'AMP aux outils de collecte de données (GPS, renseignement de fiches, cartographie, inventaires, etc...)	x						x		0 formation aux outils de collecte	Deux formations réalisées	Rapports de formation rapport de l'AMP	600 000	Comité de gestion, Acteurs locaux UICN WINROCK, RAMP AO etc.
5	caractériser les herbiers marin de l'AMP		x	x						0 caractérisation	Deux missions réalisées	rapport de mission Rapport de l'AMP	2 000 000	DAMCP Comité de Gestion Conservateur UICN WINROCK, RAMP AO etc.
6	Suivi des tortues marines	x	x	x	x	x	x	x	x	0 mission de suivi	seize (16) missions de suivi des tortues	Nombre de nids identifié par an Rapports d'activité AMP	800 000	Comité de gestion, Acteurs locaux UICN WINROCK, RAMP AO etc.
7	Réaliser une zonation de l'AMP	x	x							0 zonation réalisée	Deux (2) ateliers organisés	cartes de la biodiversité Cartes zonation Rapport AMP	6 000 000	Comité de gestion, Acteurs locaux, cartographe, Universités de Ziguinchor UICN WINROCK, RAMP AO etc.
Total 2												21 600 000		

N°	ACTIVITES/PAR DOMAINE STRATEGIQUE	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
Domaine stratégique N° 3 : Gouvernance des ressources naturelles														
1	Procéder au balisage et à la signalisation des limites de l'AMP	x		x		x		x		0 balises 0 panneau de signalisation	Douze (12) balises et Cinq (5) panneaux installés	Borderaux de réception Missions immersion des balises Rapport annuel	35 000 000	Comité de gestion DAMCPUICN WINROCK, FAO RAMP AO etc.
2	Faire une extension du poste de commandement (PC) pour l'AMP		x	x						0 extension du poste de contrôle	2 Bureaux Une (1) salle de réunion Un (1) logement	Plans extension Rapport de réception Rapport AMP	25 000 000	Comité de gestion DAMCPUICN WINROCK, FAO RAMP AO etc.
3	Renforcer les équipements de surveillance des ressources (GPS, gilets, motos, radios, jumeelles....)		x	x						01 GPS 04 jumelles 20 gilets 0 moto 0 radio	Deux (2) GPS Deux (2) motos Quatre (4) radios VHF Cinq (5) jumelles	Rapport de réception Rapport activités AMP	4 500 000	Comité de gestion Conservateur UICN WINROCK, RAMP AO FAO etc.
4	Renforcer la surveillance de l'AMP	x	x	x	x	x	x	x	x	0 sortie surveillance	Au moins Deux (2) sorties par mois	Rapports missions SCS Rapport activités AMP PV infractions Quittance de paiement des amendes	800 000	Comité de gestion, population, UICN WINROCK, RAMP AO FAO etc.
5	Installer des pépinières de production de plants d'essences forestières terrestres		x	x						0 pépinière	Une (1) pépinière réalisée	Rapports production de plants Rapport de l'AMP	800 000	comité de gestion, population, UICN WINROCK FAO , RAMP AO etc.
6	Développer des activités de reboisement		x		x		x		x	0 activité de reboisement	Quatre (4) séances réalisées	Rapport séances de reboisement Rapports d'activité AMP	400 000	comité de gestion, population, Chefs de village, service forestier UICN WINROCK, RAMP AO FAO etc.

N°	ACTIVITES/PAR DOMAINE STRATEGIQUE	ECHEANCIER								INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET	ACTEURS CONCERNES	
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
7	Promouvoir et accompagner la diffusion d'alternatives nouvelles en matière énergétique (foyers améliorés)		x		x		x		x	200 foyers en place	Au moins 250 foyers sont introduits et diffusés	Rapport distribution Rapports d'activité AMP	3 000 000	comité de gestion, population, Chefs de village, service forestier, Conseil rural UICN WINROCK, RAMP AO FAO et
8	Renforcer le reboisement de la mangrove	x		x		x		x		0 journée de reboisement	Au moins Une (1) journée de reboisement par an	Superficies reboisées rapport d'activité AMP	800 000	comité de gestion, population,
9	Appliquer le repos biologique dans la zone de l'AMP (marigot de Niafrang)		x		x		x		x	0 repos biologique	Au moins un (1) repos biologique par an	Arrêté repos biologique Rapport d'activité AMP Rapports mensuels	150 000	Comité de gestion, populations et acteurs locaux UICN WINROCK, RAMP AO FAO et
Total 3													3 950 000	
N°	Domaine stratégique N° 4 : Valorisation des ressources et développement de l'intégration environnementale													
1	Identifier et aménager des circuits écotouristiques dans l'AMP				x	x				0 circuit écotouristique	Au moins Un (1) circuit aménagé	Rapport d'activité Nombre de visiteurs Montants obtenus	2 000 000	Comité de gestion, populations, acteurs locaux UICN WINROCK, RAMP AO FAO et
2	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement concertée de la zone côtière	x	x	x	x					0 plan aménagement concerté	Un (1) Plan concerté réalisé	Rapport d'activités Plan disponible	10 000 000	Conseil rural, Etat, ONGs, et STDn UICN WINROCK, RAMP AO FAO et

N°	ACTIVITES PAR DOMAINE STRATEGIQUE	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
6	Appuyer des programmes de développement de l'arboriculture et du maraichage		x		x		x		x	2 programmes de maraichage	Quatre (4) programmes sont appuyés	Rapports d'activités Rapports financiers récoltes obtenus	6 000 000	GIE, groupements féminins, population UICN WINROCK, RAMP AO FAO et
9	Développer un fond de crédit revolving				x	x				00 fond revolving	Nombre de crédits accordés	Montant du fond crédits alloués Rapports activités Bilan suivi évaluation	4 000 000	GIE, groupements féminins, population UICN WINROCK, RAMP AO FAO et
10	Appuyer l'artisanat local		x		x		x		x		05 artisans locaux sont appuyés	Rapport activités Bilan suivi des bénéficiaires	5 000 000	Comité de gestion, population, chefs de villages UICN WINROCK, RAMP AO FAO et
6	Total 4												27 000 000	
	TOTAL GENERAL												135 450 000	

PARTIE 2

N°	PLAN D'ACTION SPECIFIQUE AIRE MARINE PROTEGEE DE ABENE PERIODE 2020-2023													
	ACTIVITES SPECIFIQUES BUDGET DE L'AMP	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
1	Effectuer le pancartage et le balisage de L'AMP et assurer l'entretien	x	x	x	x	x	x	X	x	0 pancarte 0 balise	10 Pancartes 10 balises type artisanle	Bons de commande Rapport balisage Rapports conservateur AMP	10 000 000	Equipe de surveillance Conservateur comité de gestion
2	Assurer le SCS de L'AMP	x	x	x	x	x	x	X	x	0 mission SCS	au moins deux (2) sorties effectives par mois	Rapports missions SCS Rapport activités AMP PV infractions Paiement des amendes	12 000 000	Equipe de surveillance Conservateur comité de gestion
3	Assurer le suivi bioécologique de L'AMP	x	x	x	x	x	x	X	x	00 suivi bioécologique	4 missions de suivi effectuées par année	Rapports de suivi bioécologique Rapport activités AMP	6 000 000	DAMCP Comité de gestion Conservateur
4	Effectuer la sensibilisation sur L'AMP au niveau des 5 villages (ateliers et supports)		x		x		x		x	0 mission de sensibilisation	5 missions par an	Rapports de sensibilisation Rapport activités AMP	8 000 000	Equipe de surveillance Conservateur Comité de gestion
5	Elaborer et mettre en œuvre un plan de suivi des tortues marines	x	x	x	x	x	x	X	x	0 suivi des tortues	1 plan élaboré X missions de suivi réalisées	Rapports de suivi des tortues Rapport d'activités AMP	3 000 000	Equipe de surveillance Conservateur Comité de gestion
6	Organiser des réunions avec le comité de gestion	x	x	x	x	x	x	X	x	0 réunion avec comité de gestion	08 réunions organisés	Compte rendu de réunion Rapport d'activités AMP	800 000	Conservateur Comité de gestion
7	Effectuer l'évaluation du plan d'action à mis parcours		x		x		x		x	0 évaluation du plan d'action	4 réunions d'évaluation effectuées	Rapport d'évaluation Rapport d'activités AMP	400 000	Conservateur Comité de gestion
Total 5												40 200 000		

PARTIE 3

PLAN D'ACTION POUR LES PETITS PELAGIQUES AIRE MARINE PROTEGEE DE ABENE PERIODE 2020-2022														
N°	ACTIVITES SPECIFIQUES BUDGET DE L'AMP	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
1	Effectuer la sensibilisation sur importance des petits pélagiques au niveau des 5 villages	x	x	x	x	x	x			0 atelier de sensibilisation PP	6 ateliers de sensibilisation réalisés	Rapports de sensibilisation Rapport activités AMP	600 000	Conservateur Comité gestion AMP populations pêcheurs mareyeurs transformatrices
5	Organiser une réunion bilan sur l'appui du RAMPAO									0 réunion organisée	1 réunion organisée	Rapport bilan Rapport conservateur	150 000	Conservateur Comité gestion AMP populations pêcheurs mareyeurs transformatrices
Total Plan Petits Pélagiques												2 000 000		

3.4. MOBILISATION DES RESSOURCES

La mise en œuvre efficace et efficiente des actions retenues dans le Plan d'Aménagement et de Gestion est assujettie à la mobilisation des ressources financières internes et externes nécessaires. Le Comité de gestion doit développer une stratégie unifiée de concert avec les autorités déconcentrées (DAMCP, SRP) décentralisées (Commune et communautés rurales), et avec les autres acteurs et partenaires du développement intervenants dans le secteur.

Les axes à privilégier pour asseoir une bonne stratégie de mobilisation des ressources financières sont principalement :

- ✓ l'amélioration des ressources locales et la rationalisation des dépenses ;
- ✓ la mise en confiance des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ le développement de la coopération décentralisée pour la recherche de nouveaux partenaires ;
- ✓ le plaidoyer auprès de l'Etat pour le financement des actions structurantes qui relèvent de ses compétences, avec une augmentation du budget propre aux AMP ;
- ✓ le renforcement de capacités du comité de gestion et sa dynamisation.

Ces axes doivent être renforcés par un plan de communication stratégique pour vulgariser et accrocher les partenaires au développement.

3.5. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Pour l'exécution du PAG, il faudra mettre en place un dispositif institutionnel performant. Ce cadre devra intégrer l'implication des différents acteurs et partenaires.

En sa qualité de maître d'ouvrage, le Comité de Gestion prend les décisions relatives à la validation du PAG et à sa mise en œuvre. Il doit se retrouver dans ce rôle de maître d'ouvrage, avec l'appui des partenaires. Pour le cas d'Abéné le règlement intérieur du comité de gestion doit être élaboré de manière participative.

En outre, les rôles et responsabilités des différentes commissions constitutives du comité doivent être clairement définis pour d'une part éviter des conflits de compétence, et d'autre part assurer une bonne cohérence du processus décisionnel, et d'harmonisation des interventions.

Le Comité Directeur doit se mettre en place avec la désignation de ses membres et la précision et le partage de ses missions effectif.

3.6. COUT INDICATIF DU PROGRAMME

Le programme de plans d'actions pour la période 2020-2023 élaboré après évaluation et large partage avec le Comité de Gestion de l'AMP d' Abéné est subdivisé en trois parties :

- ✓ Partie 1 : un plan d'actions globale tenant compte des possibilités de partenariat et des financements externes au budget de l'AMP pour un montant de 135 450 000 FCFA;

- ✓ Partie 2 : un plan d'action spécifique calé au budget mobilisable et propre à l'AMP, ce qui va prendre en charge les principales activités régaliennes de l'AMP pour un montant de 40 200 000 FCFA ;

- ✓ Partie 3 : un plan d'actions pour les petits pélagiques en lien avec le projet PPAM pour la période 2020 pour un montant de 1 950 000 FCFA .

BIBLIOGRAPHIE

ANONYME.- Document 4ème Congrès international des aires marines protégées au Chili, à la Serena, du 4 au 8 septembre 2017 thème : « aires marines protégées : réunir les hommes et l'océan ». 4 pages.

DAMCP.- Evaluation et Actualisation du Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Aire Marine Protégées de Joal-Fadiouth 2014-2018, janvier 2014, 49 pages.

DAMCP.- Plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégées de Cayar 2014- 2018, Janvier 2014, 36 pages.

DAMCP.- Evaluation et Actualisation du Plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégées de Abéné 2014- 2018, Janvier 2014, 36 pages.

DAMCP.- Plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégées de Gandoul 2014- 2018, Janvier 2014, 65 pages.

DAMCP.- Plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégées de Sangomar 2014- 2018, Janvier 2014, 46 pages.

DAMCP.-Stratégie Nationale pour les aires marines protégées du Sénégal, décembre 2013, 56 pages.

DAMCP.- Rapport annuel DAMCP 2018, 30 pages.

DAMCP.- Identification des sites critiques des petits pélagiques dans le réseau des AMP du Sénégal, Octobre 2018, 45 pages.

Deme, M.,Thiao, D., Fambaye, N.S., Sarre, A. and H.D. Diadiou. 2012 Dynamique des Populations de Sardinelles en Afrique du Nord-Ouest : Contraintes Environnementales, Biologiques et Socio Economiques. USAID/COMFISH project, Senegal, University of Rhode Island, Narragansett, RI 125 pages.

Diouf, P. S. 1996. Les peuplements de poisson des milieux estuariens de l'Afrique de l'ouest: l'exemple de l'estuaire hyperhalin du Sine-Saloum. Univ. Montpellier II. Thèses et documents microfichés n° 156. ORSTOM, Paris. 267 pages.

Fréon P., 1988.- Réponses et adaptations des stocks de Clupéidés d'Afrique de l'Ouest à la variabilité du milieu et de l'exploitation. Etudes et Thèses. ORSTOM Editions: 287 pages.

Kébé, M., 2008. Le secteur des pêches au Sénégal : Tendances, enjeux et orientations politiques. Rapport de Programme KURUKAN FUGAN (Union Européenne/Gouvernement du Sénégal/Enda Graf/GRET), 26 pages.

PRCM.- Stratégie Régionale pour les aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest, avril 2003, 75 pages.

ANNEXE

RECAPITULATIF DU BUDGET DU PLAN D'ACTION DE L'AMP DE ABENE 2020 -2024

RUBRIQUES	MONTANT	OBSERVATIONS
Partie 1. PLAN D' ACTIONS GLOBAL AMP ABENE	135 450 000	
Partie 2. PLAN D' ACTIONS SPECIFIQUE ABENE	40 200 000	
Partie 3. PLAN D' ACTIONS POUR LES PETITS PELAGIQUES ABENE	2 000 000	
TOTAL PLANS D' ACTIONS 2020-2023	177 650 000	